Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051006-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/05/10/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, BERNY Benoît, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick, LE BRIS Philippe, MELIARENNE Hervé.

Absent(e)s : BOUËDEC Jean-Michel, HERY Charlène, LE GAL Annie, PICARDA Styren, VERGNAULT Marie.

Procuration(s) : BOUËDEC Jean-Michel à LE BAIL Erwann, HERY Charlène à MALIGE Sabrina, LE GAL Annie à LE HORS Clément, PICARDA Styren à PRADO Elodie, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, Monsieur Benoît BERNY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/09/2026
Convocation affichée le : 29/09/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 28 OCT. 2026
Publié ou notifié le - 4 NOV. 2026
Certifié exécutoire le 4. NOV. 2026
A GOURIN, le 4. NOV. 2026
La Maire,
Bérangère FRITZ.

MAIRIE DE GOURIN 56110

6- TARIF MUNICIPAUX 2027

Madame la Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition de tarifs municipaux pour l'année 2027 établie par la Commission des Finances réunie le 25 septembre 2026.

LOCATION MATERIEL	TARIF 2027
BARRIERE (l'unité) /jour	2,20 €
PLATEAUX ET TRETEAUX (l'unité) /jour	2,90 €
CHAISES (l'unité) /jour	0,70 €
LOCATION SALLES (hors gîtes et salle des fêtes de Tronjoly)	**TARIF 2027**
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL RDC /demi-journée	6,00 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL RDC /journée	12,00 €

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051006-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL RDC /semaine	61,00 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL RDC /mois	244,00 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL SOUS-SOL /demi-journée	5,20 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL SOUS-SOL /journée	10,40 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL SOUS-SOL /semaine	54,00 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL SOUS-SOL /mois	219,00 €
MAISON COMMUNALE /jour	121,00 €
MAISON COMMUNALE /demi-journée	60,00 €
SALLE SOUS-SOL RESTAURANT SCOLAIRE /jour	120,00 €
SALLE SOUS-SOL RESTAURANT SCOLAIRE /demi-journée	60,00 €
GYMNASE (L'HEURE)	35,00 €
ASSOCIATIONS GOURINOISES A BUT NON LUCRATIF	GRATUIT

(*) Fournir une attestation assurance Responsabilité Civile

Remarques :

Le règlement par chèque ou par numéraire correspondant à la réservation sera remis lors de la remise des clés.
Le tarif est fixé à la journée sur une amplitude de 24h. La salle est disponible à 9h et restituée le lendemain à 9h.

LOCATION DE LA VAISSELLE (préciser le nombre de pièces)	TARIF 2027
Forfait	25,00€
DROIT DE PESAGE BASCULE PUBLIQUE	
Forfait	5,00 €
MEDIATHEQUE - LUDOTHEQUE	
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET STRUCTURES GOURINOISES DE GARDE D'ENFANTS	GRATUIT
ABONNEMENT ANNUEL DOCUMENTS +MULTIMEDIA + Prêt "JEUX" (sur justificatifs : -18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA)	15,00 €
ABONNEMENT ANNUEL DOCUMENTS + MULTIMEDIA + Prêt "JEUX"	21,00 €
TARIF « VACANCIERS » 2 MOIS MAXIMUM	5,50 €
CIMETIERE	
VACATION FUNERAIRE (plafond 25€)	25,00 €
CONCESSION (3 M2) - 15 ANS	75,00 €
CONCESSION (6 M2) - 15 ANS	150,00 €
CONCESSION (3 M2) - 30 ANS	150,00 €
CONCESSION (6 M2) - 30 ANS	300,00 €
CAVURNES - EMPLACEMENT	
CONCESSION - 15 ANS	75,00 €
CONCESSION - 30 ANS	150,00 €

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051006-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

COLOMBARIUM	
CONCESSION - 10 ANS	250,00 €
CONCESSION - 15 ANS	435,00 €
CONCESSION - 30 ANS	628,00 €
PISCINE	
ENFANTS JUSQU'A 16 ANS/entrée	1,40 €
ADULTES/entrée	2,50 €
ABONNEMENT ENFANTS JUSQU'A 16 ANS (10 entrées)	10,00 €
ABONNEMENT ADULTES (10 entrées)	20,00 €
VISITEURS /entrée	1,00 €
COLONIES / ALSH (mini 20 personnes) /entrée	1,40 €
TERRAIN DE CAMPING	
EMPLACEMENT	2,20 €
CAMPEUR ADULTE /jour	3,80 €
ENFANT DE MOINS DE 7 ANS /jour	3,00 €
GROUPE (mini 10 personnes) /jour	3,00 €
VOITURE /jour	2,20 €
MOTO /jour	1,10 €
TENTE /jour	3,20 €
CARAVANE /jour	3,20 €
CAMPING CAR /jour	5,50 €
ELECTRICITE 10 AMPERES /jour	5,10 €

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	TARIFS 2027
Terrasses et étalages permanents (le m2/an)	1,60 €
Terrasses et étalages saisonniers (le ml/semestre)	1,00€
Marché de plein air (le ml/an)	6,00 €
Droit de place hors marché de plein air (camion outillage, etc...) / emplacement	20,00 €
Droit de place attractions foraines / emplacement	20,00 €
Droit de place hors marché de plein air (restauration ambulante / trim.& emplacemt)	10,00 €

GÎTES COMMUNAUX

Toutes locations : le règlement par chèque ou par numéraire correspondant à la réservation sera remis lors de la remise des clés.

Le locataire sera présumé avoir reçu les lieux en bon état de préservation et d'entretien. *« S'il n'a pas été fait d'état des lieux, le preneur est présumé les avoir reçus en bon état de réparations locatives, et doit les rendre tels, sauf la preuve contraire »* Article 1731 du Code Civil. Le locataire ne sera cependant pas tenu

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051006-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

d'effectuer les réparations s'il peut apporter la preuve (par tout moyen) que la dégradation était déjà présente avant sa prise de possession des lieux.

Ménage et menues réparations : il sera facturé au locataire, sur la base d'un état détaillé (y compris la vaisselle cassée ou perdue à remplacer), le coût du ménage insuffisamment réalisé ainsi que celui des menues réparations effectuées par les services municipaux.

LA SEMAINE		GITES 6 places 501 – 502 & 505	GITES 4 places 503 – 504 & 506
du 1er janvier au samedi 3 juillet 2027	Basse saison	400,00 €	340,00 €
du samedi 3 juillet au samedi 28 août 2027	Haute saison	510,00 €	440,00 €
du samedi 28 août au 31 décembre 2027	Basse saison	400,00 €	340,00 €

Les locations hebdomadaires s'entendent du samedi au samedi. Une attestation d'assurance en responsabilité civile est réclamée, ainsi qu'une une caution de 200 € et une participation aux frais d'électricité de 0,22 € le kWh.

LE WEEK-END	GITES 6 places 501 – 502 & 505	GITES 4 places 503 – 504 & 506
du vendredi au lundi matin	205,00 €	197,00 €
deux nuits	166,00 €	140,00 €
une nuit	120,00 €	109,00 €

LA JOURNÉE	GITES 6 places 501 – 502 & 505	GITES 4 places 503 – 504 & 506
En semaine	98,00 €	86,00 €

Une participation aux frais d'électricité de 0,22 € le kwh est demandée.

Remarque : afin de favoriser la réservation à la semaine des gîtes, les demandes à "la journée en semaine" peuvent être formulées dans le mois qui précède la date désirée.

LE MOIS	GITES 6 places 501 – 502 & 505	GITES 4 places 503 – 504 & 506
Du 1er janv au 31 mai 2027 et du 1er oct au 31 déc 2027 Hébergement exceptionnel (relogement d'urgence...)	605,00 €	550,00 €

Une attestation d'assurance en responsabilité civile est réclamée, ainsi qu'une caution de la valeur du loyer et une participation aux frais (électricité : 0,22 € le kWh - Alimentation en eau potable : 3€ le m^3).

GÎTE D'ÉTAPE DE TRONJOLY (en régie)	
TRONJOLY /la nuitée	17,00 €

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051006-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

STUDIOS Maison de Santé / TARIFS 2027

Toutes locations : le règlement par chèque ou par numéraire correspondant à la réservation sera remis lors de la remise des clés.

Le locataire sera présumé avoir reçu les lieux en bon état de préservation et d'entretien. « *S'il n'a pas été fait d'état des lieux, le preneur est présumé les avoir reçus en bon état de réparations locatives, et doit les rendre tels, sauf la preuve contraire* » Article 1731 du Code Civil. Ainsi, le locataire ne sera pas tenu d'effectuer les réparations s'il peut apporter la preuve (par tout moyen) que la dégradation était déjà présente avant sa prise de possession des lieux.

Ménage et menues réparations : il sera facturé au locataire, sur la base d'un état détaillé, le coût du ménage insuffisamment réalisé ainsi que celui des menues réparations effectuées par les services municipaux.

	Studio 1 BLEU	Studio 2 ROUGE
	LA SEMAINE	
Location remplaçant professionnel de Santé	60,00 €	70,00 €
Les locations hebdomadaires s'entendent du samedi au samedi. Une attestation d'assurance en responsabilité civile est réclamée, ainsi qu'une caution correspond à 1 semaine de location et une participation aux frais d'électricité de 0,22 € le kwh.		

	Studio 1 BLEU	Studio 2 ROUGE
	LE MOIS	
Location Interne ou stagiaire professionnel de Santé (1)	Forfait 50,00 € charges comprises	Forfait 50,00 € charges comprises
Les locations s'entendent du samedi au samedi. Une attestation d'assurance en responsabilité civile est réclamée, ainsi qu'une une caution de 50,00 €.		

(1) sur présentation d'un justificatif

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission des finances réunie le 25 septembre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

FIXE les tarifs communaux applicables au 1er janvier 2027

DIT que les tarifs de location du château de Tronjoly et à la salle des fêtes, de la garderie et du restaurant scolaire feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Gourin

Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051006-DE

Fait à Gourin, le 05 octobre 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Benoît BERNY

La Maire,
Bérangère FRITZ.



